


 Les foulards  
de la discorde
Retours sur l'affaire de Creil  
1989Xavier Boniface, Julien Cahon, Ismail Ferhat  
Alan Flicoteaux, Bruno Poucet, Sébastien Repaire  
Olivier Rota, Sébastien VidaFondation  
Jean Jaurès

l'aube

# Le foulard, cette pomme de...

Ferhat, Ismail (coord.). (2019). *Les foulards de la discorde. Retours sur l'affaire de Creil, 1989*. La Tour-d'Aigues : Éd. de l'Aube ; Paris : Fondation Jean Jaurès. Coll. « Mondes en cours »

## RÉSUMÉ

Il y a trente ans, dans un établissement scolaire de Creil, survenait « l'affaire du foulard ». Mais sa mémoire longue amène à se demander de quoi est-elle le nom ?

L'article présente une recension de l'ouvrage co-édité par la Fondation Jean Jaurès et les éditions de l'Aube, sous la direction d'I. Ferhat. Un collectif de chercheurs, à partir de regards disciplinaires différents (histoire, sciences de l'éducation, sciences religieuses), interroge les raisons qui ont fait d'une affaire très locale, une question passionnelle au niveau national. Trente ans après les faits, l'analyse historique apporte des éléments sur la manière dont cette affaire de Creil a été un objet de discorde, fracturant les habituelles lignes de clivage (politiques, religieuses, philosophiques, intellectuelles). En nourrissant ensuite une mémoire durable, l'affaire est devenue un repère dans le rapport à la laïcité. En conclusion de sa recension, la prolongeant depuis son double point de vue de docteur en philosophie et de formateur à l'INSPE de l'académie de Nantes, Vincent Charbonnier interroge l'actualité de cette affaire et son intérêt pour la formation.

### Vincent CHARBONNIER

Enseignant,  
Inspé Académie de Nantes,  
Université Toulouse 2,  
ERRAPHIS

### MOTS CLÉS :

religion, école publique, islam, laïcité, affaire, foulard islamique

En conclusion de l'ouvrage collectif qu'il a coordonné et aux chapitres duquel il a (beaucoup) contribué, *Les foulards de la discorde. Retours sur l'affaire de Creil, 1989*, I. Ferhat note que « les trois voiles de Creil ont décidément été, pour [la France], ce que représentait la Discorde dans la mythologie antique » (p. 134). Filant cette métaphore, nous pourrions dire que cette affaire<sup>1</sup> a constitué le point de départ, sinon la cause d'une Guerre de Troie, cependant contemporaine et tout à fait singulière, puisque très localisée dans sa géographie, très franco-française du reste, et très limitée dans son histoire, de septembre à décembre 1989.

Pourquoi donc y revenir trente ans après ? L'idée fondamentale, l'« hypothèse centrale » de l'ouvrage, est que la localité comme la brièveté de cette affaire constituent comme une « coupe géologique [...] révélant à la fois des fissures et une sédimentation de tendances jusque-là peu visibles », instituant donc cette affaire comme « un moment marquant de l'histoire nationale » (p. 10).

### QUE S'EST-IL PASSÉ EN 1989 ?

À la rentrée scolaire de septembre, trois jeunes filles, dont deux sœurs, scolarisées au collège Gabriel-Havez de Creil dans l'Oise, s'y présentent la tête couverte d'une pièce de tissu – un « foulard » ou un « voile<sup>2</sup> » – conduisant l'équipe éducative à s'opposer très majoritairement à leur accès en cours si elles refusent de l'ôter. Le

18 septembre, un compromis est trouvé entre les familles et la direction de l'établissement : ces jeunes filles sont acceptées avec leur foulard dans les locaux de l'établissement, mais pas en salle de

classe. Elles sont donc envoyées, tant qu'elles n'acceptent pas d'ôter leur foulard, au Centre de documentation et d'information sous supervision pédagogique. Le 5 octobre, une lettre

est adressée au député-maire de Creil qui dénonce le chef d'établissement du collège et le 9 octobre paraît, dans un quotidien local, *Le Courrier de l'Oise*, un article « particulièrement hostile » à l'encontre du principal du collège « allant jusqu'à l'accuser de violences physiques ». C'est à partir de ce moment-là que le collège se trouve pris dans « un maelström médiatique et social », que l'affaire prend de l'ampleur et qu'elle s'autonomise comme une affaire, non plus locale, mais nationale, médiatique et politique<sup>3</sup>. De fait, l'affaire proprement dite du foulard au collège de Creil va s'atténuer puis s'éteindre à la fin du mois de novembre, suite, semble-t-il, à une intervention des autorités marocaines, y compris le roi Hassan II, auprès de la famille de deux des trois jeunes filles, laquelle est en effet originaire du Maroc<sup>4</sup>.

Nous l'avons dit, l'ambition de cet ouvrage est de livrer une véritable « coupe géologique » de la société française à l'égard de l'affaire de Creil. Pour ce faire, il s'est d'abord agi de tirer profit « d'archives nouvellement ouvertes, voire inédites », ainsi que de « sources de presse parfois peu utilisées (publications communautaires, politiques et militantes) » permettant de compléter une approche « jusque-là centrée sur des sources médiatiques nationales » (p. 9). Il s'est ensuite agi de proposer une « analyse refroidie, factuelle et documentée » d'une affaire qui a « enflammé » la société française en 1989, la même année qu'un fameux bicentenaire. Cette intention organise donc le propos qui se distribue en quatre « enjeux successifs ».

*Le premier enjeu* concerne les « mécanismes » qui ont conduit une « tension scolaire locale » à dégénérer en « un conflit national ». Autrement dit, « Pourquoi Creil ? » Ou encore, « Quelles sont les tensions préexistantes » qui ont « préparé un terrain fertile » à cette affaire ? Cette double interrogation est à la fois prolongée et

1. Une affaire peut tout à la fois désigner ce qui concerne particulièrement et occupe de façon embarrassante quelque chose qui est en jeu, une suite d'événements formant une unité narrative, etc.

2. Sur cette question, voir aussi les études de P. Siblot (1992), G. Petiot (1995) et J. Baubérot (1996).

3. On lira avec intérêt l'article d'un professeur d'histoire-géographie du collège Gabriel-Havez de Creil qui a directement vécu cette affaire (Cardoso, 1990), ainsi que l'ensemble du dossier thématique « Laïcité-diversité » de la revue *Hommes & migrations dans lequel il s'inscrit*.

4. Voir p. 22 ainsi que p. 135-139, une présentation de la chronologie de l'affaire.

**Des fissures et une sédimentation de tendances jusque-là peu visibles, instituant donc cette affaire comme « un moment marquant de l'histoire nationale ».**

élargie dans une troisième : « Comment et pourquoi » le pouvoir exécutif a-t-il été autant bousculé par un sujet qui pouvait apparaître « picrocholin » ?

Brossant d'abord un rapide tableau historique de cette partie de l'Oise qui appartient à la Picardie circumparisienne et qui a bénéficié des Trente glorieuses avant d'en subir les durs revers – la désindustrialisation et le chômage à partir des années 1980 –, I. Ferhat et J. Cahon en viennent à une présentation du déroulé de cette affaire. Il s'agit de fournir les éléments et les prémisses de son ampliation nationale, politique et médiatique, ce qui reconduit les auteurs à une interrogation commune qui, par-delà la diversité de leurs approches et de leurs sensibilités, gouverne l'ensemble des contributions de l'ouvrage : « Comment un conflit dans un collège d'un territoire déshérité, qui était jusque-là inconnu des grands médias comme d'une grande partie de l'opinion, a-t-il pu en quelques semaines atteindre jusqu'aux couloirs de l'Élysée ? » (p. 9).

Dans sa contribution, joliment intitulée « L'exécutif ou la concurrence des silences », I. Ferhat rappelle d'abord les coordonnées du contexte politique dans lequel cette affaire a éclos. En mai 1988, F. Mitterrand est réélu Président de la République et les élections législatives qui s'ensuivent ne donnent qu'une majorité relative au Parti socialiste (PS) à l'Assemblée nationale. S'ajoute à cela le poids politique acquis par le ministère de l'Éducation nationale et de son titulaire de l'époque, L. Jospin, ancien dirigeant du PS, dont il fut le Premier secrétaire de 1981 à 1988. L. Jospin défend un projet de réforme de l'École différent de celui élaboré par son propre parti<sup>5</sup>, entraînant, observe I. Ferhat, une série d'affrontements « parfois brutaux » au sein du gouvernement de l'été 1988 au printemps 1989, en particulier sur sa dimension budgétaire.

I. Ferhat expose ensuite la stratégie adoptée par L. Jospin vis-à-vis de

cette affaire des foulards de Creil. Elle tient en trois points : « recenser les difficultés, renvoyer au local, temporiser jusqu'à la finalisation d'un compromis réglementaire » (p. 30). Or, si le Président de la République et son Premier ministre de l'époque, M. Rocard, approuvent la méthode et l'orientation du ministre de l'Éducation nationale, ils se « cantonnent à une discrétion médiatique choisie » (p. 32) dont les motivations demeurent toutefois obscures.

De cette « concurrence des silences » on peut conjecturer qu'elle est finalement concourante au « souhait » de limiter les interférences avec le projet porté par le gouvernement et son ministre de l'Intérieur de l'époque, P. Joxe : faire émerger institutionnellement un « islam de France ». On peut également conjecturer des craintes à l'égard de la « montée transnationale de l'islamisme », en ceci que, au Liban, en Égypte et en Algérie, l'islam politique constitue une « menace qui semble se rapprocher dans tous les sens du terme, du territoire national » de telle sorte que l'islam français est lu, au moins partiellement, à travers ce « prisme international » (p. 37).

Pour I. Ferhat, au-delà d'une déstabilisation momentanée de l'exécutif, qui est lui-même traversé de conflits, il résulte que cette affaire des foulards a fixé « une nouvelle grammaire des politiques et des responsables publics français vis-à-vis de l'islam » (p. 34), qui n'est cependant pas définie plus avant<sup>6</sup>...

*Le second enjeu* porte sur la réfraction de cette affaire au sein des formations politiques, en particulier celles de la gauche parlementaire, le PS et le Parti communiste français (PCF) qui furent traversées de « contradictions et d'ambivalences » ; les autres formations du spectre politique font l'objet d'un encadré inséré entre les chapitres 3 et 4. Dans sa contribution consacrée au PS et intitulée « Faire un Bad Godesberg<sup>7</sup> sur la laïcité ? », J. Cahon propose une chronique de ses vicissitudes internes, des débats et des prises de position de ses hié-

5. Sur cette question, voir l'étude d'I. Ferhat (2019).

6. S'agit-il d'une crainte d'être comme perclus par l'islam, c'est-à-dire, d'être sinon paralysé, du moins privé, partiellement, de manière encore indéterminée, de la faculté de prendre position à son égard ? Ou bien s'agit-il d'une forme de forclusion, autrement dit de rejet et de fermeture à son égard, qui est intimement nouée à notre histoire nationale et qui perdure encore aujourd'hui ?

7. Comme le précise J. Cahon (p. 144, n. 45), cette expression renvoie au congrès extraordinaire du Parti social-démocrate d'Allemagne, le SPD, qui s'est tenu dans la ville de Bad Godesberg du 13 au 15 novembre 1959 et à l'occasion duquel la référence au marxisme a été formellement abandonnée. Cette expression désigne donc le fait « de rénover ou [de] refonder la doctrine du parti.

### Une véritable affaire de famille.

rarques sur cette affaire des foulards. En fait, il semble bien que cette affaire s'y soit plutôt réfractée en une véritable affaire de famille et que la médiatisation de celle-là a surdéterminé les débats internes du PS, qui éclateront au grand jour lors de son fameux congrès de Rennes en 1991.

Dans sa contribution consacrée au PCF et aux « limites de la laïcité ouverte », A. Flicoteaux distingue deux périodes dans son attitude à l'égard de cette affaire. Tant qu'elle demeure locale et scolaire, c'est « le dialogue » entre le principal, les élèves et leur père qui est prôné, puisque « la laïcité ne peut échouer à s'enrichir des différences » (p. 69). Dès lors que le compromis est rompu et que le conflit devient plus amplement national, ce sont les intégristes musulmans qui sont désignés comme les responsables du blocage, auxquels le PCF oppose des figures du mouvement féministe, comme G. Halimi par exemple. Le PCF critique également ce qu'il nomme le « battage médiatique » orchestré par les autres formations politiques sur cette affaire, critiquant notamment le PS d'avoir renoncé à construire un service public unifié de l'Éducation nationale en 1984, renforçant le dualisme scolaire en ébréchant de fait la laïcité.

*Le troisième enjeu* est celui des réactions, « relativement peu étudiées », des grandes sensibilités religieuses à l'égard de cette affaire, dont il est légitime de supposer qu'elle les a directement interrogées. Dans sa contribution, « Prudence et modération de l'Église catholique », X. Boniface souligne que l'Église catholique est en effet demeurée prudente et modérée, récusant ou sinon atténuant la dimension prosélyte de l'attitude des jeunes filles dans cette affaire. C'est ainsi que J.- M. Lustiger, l'archevêque de Paris, se demande, dans le quotidien *La Croix* du 28 octobre 1989, « si le port du foulard n'a pas avant tout "une signification purement oppositionnelle", liée à "l'âge difficile de

l'adolescence" » ajoutant qu'« il ne faut pas confondre "les problèmes de l'islam et ceux de l'adolescence" » (p. 73).

Au sein des communautés juive et musulmane, cette affaire semble avoir agi comme un « révélateur » de leurs divisions sur la question de la laïcité. Pour ce qui concerne la communauté juive, elle est « divisée » comme le souligne O. Rota. Car, si elle se vit comme ayant bénéficié du régime de laïcité, elle se sent toutefois menacée « par une tendance à faire de l'uniformité la condition préalable à toute intégration » (p. 95). Cette assertion nous semble également valoir pour la communauté musulmane. Pareillement, si la laïcité est pensée « comme un espace de rencontre », se pose alors la question de savoir si cet espace doit « favoriser la promotion du semblable » ou bien « constituer un lieu de rencontre des différences » (Ibid.).

Pour ce qui concerne la communauté musulmane, plurielle comme le souligne S. Vida dans « Les acteurs des communautés musulmanes de France en quête de légitimité », elle se distingue par de plus forts tiraillements en son sein, reflétant sans doute la pluralité de l'islam, mais aussi ses luttes internes pour le monopole de la représentation des musulmans en France. Ainsi, « l'absence d'interlocuteur unique et représentatif des musulmans de France » est sans doute ce qui a « posé problème » dans le règlement de l'affaire de Creil (p. 104). Et le « Tableau récapitulatif des principaux acteurs des communautés musulmanes » (p. 105) qu'il propose est instructif en ceci qu'il permet de saisir les surdéterminations géopolitiques des différentes organisations de la communauté musulmane, qui sont en concurrence pour représenter l'islam en France. Nonobstant leurs différences sur le plan strictement théologique, cela traduit les luttes d'influence entre les différents pays du Maghreb à l'égard de leurs ressortissants en France, ancien pays colonial.

8. Sur cette question, et parmi d'autres références, on lira avec intérêt les contributions de M.-T. Franck et P. Mignaval (2002) et A. Prost (2002).

9. Constitué en 1920 et dissous en 1992, il a élargi son champ de syndicalisation aux Professeurs d'enseignement général des collèges en 1976.

10. Il s'agit en réalité de deux circulaires signées par J. Zay, ministre de l'Instruction publique du gouvernement L. Blum en date du 31 décembre 1936 sur « l'absence d'agitation politique dans les établissements scolaires » et du 15 mai 1937 « interdisant le prosélytisme religieux » : [http://classes.bnf.fr/laicite/references/Circulaire\\_de\\_Jean\\_Zay\\_1936.pdf](http://classes.bnf.fr/laicite/references/Circulaire_de_Jean_Zay_1936.pdf) (consulté le 1er mars 2021).

11. Voir les réflexions de J. Le Goff (1990) et de J. Baubérot (2004).

12. On ajoutera que la Fondation Jean-Jaurès, dont la proximité avec le PS est de notoriété publique, est le co-éditeur commercial de l'ouvrage et que cette proximité n'a pas pu ne pas légitimement orienter ce travail dont cet ouvrage est la cristallisation, selon un inévitable tropisme partisan, fût-il réflexif.

Le quatrième enjeu est celui des sensibilités philosophiques et intellectuelles, et en particulier les organisations de la « galaxie laïque ». De la même façon que pour les formations politiques, l'affaire des foulards avive des contradictions et des ambivalences en leur sein. Dans sa contribution « Les organisations laïques : la fracture ? », B. Poucet souligne le contexte dans lequel surgit cette affaire, qui est marqué par trois éléments : l'importance acquise dans le débat public des questions d'intégration des populations issues de l'immigration ; la découverte d'un « paysage religieux morcelé » dans lequel l'islam est, au point de vue démographique, la deuxième religion de France ; des interrogations sur le sens de la laïcité pour les organisations laïques, auxquelles l'abandon du projet d'unification laïque de l'Éducation nationale (1984) n'est sans doute pas étranger<sup>8</sup>, tout comme la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, dans laquelle la Ligue de l'enseignement s'est par exemple beaucoup investie.

L'affaire des foulards est donc venue amplifier ces interrogations, nourrissant des fractures en gésine entre ces organisations, spécialement entre le Syndicat national des instituteurs (SNI-PEGC<sup>9</sup>), organisation majoritaire dans l'enseignement primaire, et les organisations non enseignantes comme la Ligue de l'enseignement ou encore la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), qui sont plus nuancées. Se référant aux attendus de la fameuse circulaire de J. Zay en 1937 sur « l'interdiction de toute propagande confessionnelle et de tout prosélytisme » à l'école<sup>10</sup>, le SNI-PEGC défend une conception stricte de la laïcité, tandis que la FCPE est plus nuancée, ou plutôt, embarrassée, s'opposant au foulard, tout en refusant l'exclusion des jeunes filles. Des clivages apparaissent donc au sein du syndicalisme enseignant, et en particulier au sein de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), qui apparaît moins intransigeante que le

SNI-PEGC qui en est pourtant l'une de ses principales composantes, sur le plan numérique et politique, et dont la majorité appartient au même courant qui dirige alors la FEN (Unité, indépendance et démocratie, UID, proche du PS).

À l'exception notable de l'Église catholique donc, qui est plutôt demeurée en retrait, il paraît bien que l'affaire des foulards de Creil a révélé des « fissures » et une « sédimentation de tendances jusque-là peu visibles » (p. 10) au sein de la société. Ces fissures et ces tendances se sont particulièrement avivées au sein des organisations laïques et des organisations syndicales de l'enseignement, tout comme dans la sphère des sensibilités philosophiques et intellectuelles. Celle-ci s'est en outre saisie de son pouvoir médiatique, quitte à s'enfermer dans des formules qui sont toutefois restées comme une écume dans la conscience collective<sup>11</sup>.

## DE L'ACTUALITÉ DE CETTE AFFAIRE POUR LA FORMATION

L'importance matérielle de cet ouvrage, plutôt modeste, tranche singulièrement avec la multiplicité des questions et des enjeux qu'il entend traiter. Si I. Ferhat prévient d'emblée les « manques » comme les « angles morts » des choix effectués dans l'ouvrage, excipant du temps « contraint » de son élaboration et se prévalant de l'intention de présenter à « un public de non-spécialistes » des recherches, des hypothèses et des explications « sur un moment clivant de l'histoire nationale » (p. 13), l'urgence à le publier n'est pas complètement heureuse<sup>12</sup>.

S'agissant d'une affaire qui a prioritairement concerné le champ de l'enseignement, notamment secondaire, il est dommage qu'une plus grande place n'ait pas été faite aux débats internes qui ont traversé les organisations syndicales enseignantes, qui les ont aussi complexifiés. On songe

**Du point de vue de la formation en effet, il ne s'agit pas tant d'enseigner la laïcité comme un contenu de savoir positif, que d'en débattre, c'est-à-dire d'en faire l'histoire, d'en discuter la problématique native.**

13. Ou plutôt sur les conceptions de la laïcité, qui sont plurielles. Sur cette idée, voir J. Baubérot (2015).

14. Sans pouvoir ici développer ces points, que nous renvoyons à des travaux ultérieurs, voire d'ores et déjà les analyses d'É. Balibar (2004 & 2012, chap. 3 et 7), T. Shepard (2004), J. W. Scott (2012, p. 157-189 & 2017) et A. Tosel (2015). Nous devons la découverte de cette perspective aux remarques de M. Berman (2018, p. 140) qui renvoie à Montesquieu et à Rousseau, c'est-à-dire aux prémices historiques de la pensée politique occidentale moderne... Sur la question de la création de l'Orient par l'Occident, voir le travail désormais classique d'E. W. Said (2005).

15. C'est particulièrement sensible pour les débats internes au PS de cette époque. Voir l'entretien avec L. Jospin (1990), en particulier p. 12 sqq

par exemple au fait que, à l'époque de cette affaire, la section départementale de l'Oise de la FEN était dirigée par L'École émancipée, courant minoritaire de la FEN dans lequel s'investissaient prioritairement les militants de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). Or cette section départementale a peu ou prou défendu une position analogue à celle du SNI-PEGC, refusant le foulard, tandis que la LCR était, avec des nuances évidemment, assez majoritairement opposée à l'exclusion des jeunes filles, privilégiant leur accueil et, par voie de conséquence, à des accommodements avec la loi.

Pareillement, on est frappé que la question même de l'objet en débat, le *corpus delicti* de la discorde, sa pomme, autrement dit le foulard, n'ait pas fait l'objet d'une réflexion plus spécifique. Car cet objet est un indice révélateur d'une question historiquement et politiquement plus profonde qui demeure toutefois par trop insoupçonnée dans notre pays, alors qu'elle peut utilement éclairer la réflexion sur la laïcité<sup>13</sup>. Il s'agit du rapport de la France à ses anciennes colonies, du Maghreb notamment, au sein desquelles l'Algérie occupe une place particulière puisqu'elle fut une colonie de peuplement, à quoi on peut ajouter la question plus générale du rapport de l'Occident vis-à-vis de l'Orient<sup>14</sup>.

L'ouvrage est donc intéressant par ce qu'il donne à penser, offrant plus et autre chose que ce qu'il annonce. Par exemple ce fait, nouveau à défaut d'être novateur, de la surdétermination croissante et sans doute partagée, voire réciproque, du politique par le médiatique<sup>15</sup>. À la lecture de l'ouvrage, sourd en effet le sentiment croissant que ce conflit local n'est devenu une affaire nationale que par le truchement de sa médiatisation, elle-même vectrice de sa politisation, qui en est alors devenue comme la doublure. À cet égard, la multiplica-

tion depuis cette affaire des interventions médiatiques de personnalités ou d'« intellectuels », en particulier sur les questions relatives à l'école ou encore à la laïcité, en est l'expression la plus achevée.

Quant à l'affaire proprement dite – et c'est l'incontestable mérite de cet ouvrage –, elle nous enseigne que la laïcité est un *débat*, et sans doute aussi une « question socialement vive ». Non point, cependant, de la manière dont ce débat est aujourd'hui mené (en mars 2021) dans le champ politique (et d'ailleurs redoublé par le champ médiatique), conduisant inmanquablement à réifier cette laïcité en une religion civile républicaine, qui ne peut dès lors échapper à la catéchèse. Du point de vue de la formation en effet, il ne s'agit pas tant d'enseigner la laïcité comme un contenu de savoir positif, que d'en débattre, c'est-à-dire d'en faire l'histoire, d'en discuter la *problématique native*, d'en penser les conditions d'appropriation par les élèves. Au fond, c'est une manière de la mettre concrètement en œuvre, de la pratiquer et de la respecter, à rebours de sa fétichisation qui en déchoit la promesse d'émancipation et d'universalité. Assurément, comme le dit P. Mendès-France, « la laïcité, c'est un état d'esprit, elle ne peut pas s'imposer par la loi » ■

## BIBLIOGRAPHIE

- Balibar, É. (2004). Dissonances dans la laïcité. *Mouvements*, n° 33-34, 15-27.
- Balibar, É. (2012). *Saeculum. Culture, religion, idéologie*. Paris : Éd. Galilée.
- Baubérot, J. (1996). L'affaire des foulards et la laïcité à la française. *L'Homme et la société*, n° 120, 9-16.
- Baubérot, J. (2004). Voile, école, femmes, laïcité. Dans A. Houziaux (dir.), *Le voile, que cache-t-il ?* (p. 49-78). Paris : Éd. de l'Atelier.
- Baubérot, J. (2015). *Les sept laïcités françaises : le modèle français de laïcité n'existe pas*. Paris : Éd. de la MSH.
- Berman, M. (2018). *Tout ce qui est solide se volatilise*. Genève : Éd. Entremonde.
- Cardoso, L. (1990). Au cœur de « l'affaire » : un professeur de Creil témoigne. *Hommes & migrations*, n° 1129-1130, 7-12.
- Ferhat, I. (2019). Produire des programmes politiques sur l'école. Le cas du secteur éducation du PS (1971-2010). Dans I. Ferhat (dir.), *Les gauches de gouvernement et l'école. Programmes, politiques et controverses du Front populaire à 2012* (p. 43-55). Rennes : PUR.
- Frank, M.-T. & Mignaval, P. (2002). La loi Savary : le regard des acteurs. Dans S. Hurtig (coord.), *Alain Savary : politique et honneur* (p. 239-260). Paris : Presses de Sciences Po.
- Houziaux, A. [dir.] (2004). *Le voile, que cache-t-il ?* Paris : Éd. de l'Atelier.
- Jospin, L. (1990). Le moment ou jamais. [Entretien avec la rédaction]. *Le Débat*, n° 58, 3-17.
- Le Goff, J. (1990). Derrière le foulard, l'histoire. *Le Débat*, n° 58, 19-30.
- Petiot, G. (1995). Voile, tchador ou foulard ? Problèmes de dénomination dans les discours des médias. *Les Carnets du Cediscor. Publication du Centre de recherches sur la didacticité des discours ordinaires*, n° 3 : <http://journals.openedition.org/cediscor/481/> (consulté le 25 janvier 2021).
- Prost, A. (2002). La loi Savary : les raisons d'un échec. Dans S. Hurtig (coord.), *Alain Savary : politique et honneur* (p. 261-286). Paris : Presses de Sciences Po.
- Saïd, E. W. (2005). *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*. Paris : Éd. du Seuil.
- Scott, J. W. (2012). La séduction, une théorie française [2011]. Dans J. W. Scott, *De l'utilité du genre* (p. 157-189). Paris : Fayard.
- Scott, J. W. (2017). *La politique du voile*. Paris : Éd. Amsterdam.
- Shepard, T. (2004). La « bataille du voile » pendant la guerre d'Algérie. Dans C. Nordmann (dir.), *Le foulard islamique en questions* (p. 134-141). Paris : Éd. Amsterdam.

Siblot, P. (1992). Ah ! Qu'en termes voilés ces choses-là sont mises. *Mots. Les langages du politique*, n° 30, 5-17.

Tosel, A. (2015). *Nous citoyens laïques et fraternels ? Dans le labyrinthe du complexe économique-politico-théologique suivi de La laïcité au miroir de Spinoza*. Paris : Kimé.